



CONTRAT 2019 (printemps-été)

Signer ce contrat signifie que vous **respecterez** vos engagements

N° de contrat

CIDRE-

~ ~ ~ ~ Veuillez documenter les zones grisées ~ ~ ~ ~

Les contractants

Le présent contrat est passé entre :

GAEC le Courtil Goulipaou

adresse : La Porte Brehand 22640 Plestan

téléphone : **06 70 34 64 23** ou **06 52 32 97 58** e-mail : courtil.goulipaou@hotmail.com

désignés ci-après « le producteur » d'une part, et :

Nom		Prénom		N° adh.
adresse				
téléphone			ou	
e-mail				

désigné ci-après « l'adhérent » d'autre part.

L'objet du contrat

Le présent contrat concerne la livraison mensuelle par le producteur de cidre et/ou de produits dérivés. Chaque commande est payée d'avance par l'adhérent au producteur. Le tableau joint en annexe précise le nombre et le type de produits choisis par l'adhérent. Cette annexe doit obligatoirement être jointe au contrat pour que celui-ci soit valide.

La distribution aura lieu dans l'ancienne école des Charrières, rue Saint-Anne à Quévert, chaque premier mercredi du mois entre 18h00 et 19h30 sauf cas exceptionnel qui ferait l'objet d'une information particulière par Amap'arcelle Solidaire.

La durée du contrat

L'adhérent choisit une durée de 6 mois .

L'adhérent s'engage à :

- **payer d'avance** en remettant au trésorier de Amap'arcelle Solidaire la totalité des chèques correspondant aux choix indiqués sur le tableau. Les chèques sont libellés au nom du producteur, à qui ils seront remis à chaque échéance.
- **participer à l'organisation** d'au moins une distribution au cours de l'année.
- **venir chercher** sa commande au jour et à l'heure prévus pour la distribution, ou se faire représenter.

Le producteur s'engage à :

- **élaborer** ses produits en respectant les principes de l'agriculture paysanne rappelés dans la **charte des AMAP**.
- **livrer** les produits choisis par l'adhérent au jour et à l'heure prévus pour la livraison.

L'adhérent déclare avoir réglé sa cotisation 2018-2019 à l'association

Fait à Quévert	LE PRODUCTEUR	L'ADHERENT
DATE		
SIGNATURE		



CONTRAT 2019 (printemps-été)

N° de contrat
CIDRE-

Signer ce contrat signifie que vous **respecterez** vos engagements

Veillez cocher les cases grisées correspondant à votre choix.

NB : quel que soit votre choix, la totalité des chèques doit être remise au trésorier de Amap'arcelle Solidaire au moment de la souscription du contrat.

		8,90	17,50	33,00	11,00	21,00	11,00	21,00	9,70	19,20	12,00	25,00	2,20	3,00	3,70	3,70	Total
		Cidre Dretengoule Brut			Cidre Mouette et Chardon		Cidre au miel		Découverte*		Aperitif Rayée d'Soulaï	Eau de vie	Vinaigre de cidre		Vinaigre romarin 75	Vinaigre thym 75	
		3	6	12	3	6	3	6	3	6			50	75			
mai 2019	Qté																
	Prix																
juin 2019	Qté																
	Prix																
juillet 2019	Qté																
	Prix																
août 2019	Qté																
	Prix																
septembre 2019	Qté																
	Prix																
octobrec2019	Qté																
	Prix																

* Découverte : valisette à 9,70 euros (1 brut/ 1demi-sec/ 1 mouette et chardon) – carton à 19,20 euros (2 brut/ 2 demi-sec/ 1 mouette et chardon/ cidre au miel).

Nombre de chèques (cocher) 1 2

Montant du(des) chèque(s)

total du paiement